



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°09

Séance du 06 Mars 2025

L'an deux mille vingt-six et le six mars à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Aurélien BERRY, Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Date de la convocation : 02 mars 2026

Présents et représentés : 12
Date d'affichage : 02 mars 2026

N 09 – Ouverture anticipée de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,
Vu le budget Principal 2025, voté par le Conseil municipal ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement aux comptes 2158, 2184, 2152 et 2183, sur l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- ➤ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux ouvertures de crédits pour le règlement des acquisitions de :
 - 2158 pour un montant de 984,36€ (achat de panneaux de rue auprès de KELIAS),
 - 2184 pour un montant de 812,76€ (achat de bureaux pour l'école chez MOBIDECOR),
 - 2152 pour un montant de 230,45€ (achat de potelet de protection borne IRVE chez SEMION)
 - 2183 pour un montant de 204,80€ (achat de barrette mémoire 8GO PC mairie et école chez MICRONOV)
- ➤ **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus ainsi qu'à signer tout document afférent à cette décision pour 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT



Mise en ligne le : 09/03/2026